

Envoyé en préfecture le 22/07/2026

Reçu en préfecture le 22/07/2026

Publié le

ID : 001-210100616-20260720-2026_07_05-DE

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION

L'an deux mil vingt-six, le 20 Juillet 2026, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 13 Juillet s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage

13/07/2026

Date de convocation

13/06/2026

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 14
- Pouvoirs : 01

Votes exprimés :

- Pour : 15
- Contre : 00
- Abstention : 00

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir à		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir à
S. LACHIZE-PICCINO	☒	☐		R. NOVEL	☒	☐	
N. AUBRUN	☐	☒	G. PREVOST	P-Y. GENS	☒	☐	
I. BOUVET	☒	☐		L. PUJOS	☒	☐	
G. CHATEL	☒	☐		CH. DE SOUSA	☒	☐	
S. THIBLET	☒	☐		N. DURAND	☒	☐	
G. PREVOST	☒	☐		F. BARCQ	☒	☐	
S. GAYRAUD	☒	☐		I. SANTOS-CANTERO	☒	☐	
G. DELAHAYE	☒	☐					

Secrétaire de séance : BOUVET Isabelle

Rapporteur : Grégory Prévost

Objet : Autorisation de signer un devis pour travaux d'eaux pluviales

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2226-1 et suivants ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'entretien et de sécurisation sur plusieurs ouvrages du réseau d'eaux pluviales de la commune afin de garantir la sécurité des usagers et de prévenir tout risque d'accident ;

Considérant le devis présenté par l'entreprise Fontaine TP à hauteur de 3947.22€ pour la réalisation des travaux suivants :

- La mise en sécurité d'une grille d'évacuation située sur la RD 31b, comprenant la fourniture et le scellement d'une plaque de recouvrement en remplacement du regard existant (954.14€ H.T.) ;
- La sécurisation d'un regard existant dans le secteur de la gare, comprenant la fourniture et la pose de deux buses ainsi que d'une tête d'aqueduc, afin d'empêcher toute chute de personnes, d'animaux ou d'objets dans l'ouvrage (2 335.21€ H.T.).

Considérant que ces travaux contribueront à améliorer la sécurité des espaces publics et à préserver le bon fonctionnement du réseau d'eaux pluviales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** la réalisation des travaux de sécurisation du réseau d'eaux pluviales tels que décrits ci-dessus.
- **D'accepter** le devis présenté par l'entreprise Fontaine TP, pour un montant de 3 947.22€ TTC.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer le devis ainsi que tout document afférent à cette opération.

Ainsi fait et délibéré.

Madame le Maire

